

**RÈGLEMENT DU
CONCOURS
STANLEY
COMME UN PRO**

Article 1. Généralités

Le présent règlement s'applique au concours "COMME UN PRO", ci-après dénommé "concours". Stanley Black&Decker Benelux, ci-après dénommé "Organisateur", organise un concours sans obligation d'achat.

Ce règlement concerne notamment les conditions de participation au Concours et le déroulement du concours. Le simple fait de participer au Concours implique l'acceptation complète de toutes les dispositions et conditions du présent Règlement de Concours par le participant.

Article 2. Durée

Le concours débute le 1er septembre et se termine le 13 octobre 2024.

L'Organisateur se réserve le droit de prolonger ou de raccourcir le Concours.

Article 3. Conditions de participation

Toutes les personnes adultes (c'est-à-dire âgées de 18 ans et plus) peuvent participer au Concours, à l'exception du personnel et des administrateurs de l'Organisateur ainsi que des partenaires éventuellement impliqués dans l'organisation du Concours (par exemple, une agence de marketing). Il en va de même pour les membres de la famille au premier degré de ces personnes et les personnes résidant à la même adresse que ces personnes.

Les participants au concours doivent résider dans la région suivante et le club de football amateur qu'ils désignent doit également résider dans la région suivante : Belgique, Luxembourg ou Pays-Bas.

Un participant ne peut participer qu'une seule fois au concours. Le fait de participer plus qu'il n'est autorisé entraînera l'exclusion totale du participant du concours.

Article 4. Données personnelles

Les données personnelles suivantes seront demandées à chaque participant afin de participer valablement au Concours :

- Prénom et nom de famille
- Date de naissance
- Adresse électronique
- Numéro de téléphone

Les données personnelles fournies seront utilisées uniquement dans le cadre de l'organisation du Concours et seront traitées conformément à la Déclaration de confidentialité (disponible sur www.stanleyblackanddecker.com/privacy-policy) de l'Organisateur et à la législation applicable en matière de protection de la vie privée (y compris le Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD)).

Seulement si le participant donne son consentement explicite au traitement de ses données personnelles à d'autres fins, l'Organisateur sera autorisé à contacter le participant pour des promotions, des offres, des informations, des concours, etc., en fonction du consentement donné. Les participants peuvent accéder à tout moment à leurs données personnelles ou demander à les corriger ou à les supprimer conformément à la Déclaration de confidentialité de l'Organisateur (voir le lien ci-dessus).

La transmission de données fausses, incomplètes ou incorrectes peut entraîner l'exclusion de la participation de la personne concernée.

Article 5. Déroulement du Concours

Dans le cadre d'un jeu "entrez vos données, répondez et gagnez" pour STANLEY COMME UN PRO, vous pouvez participer à un concours pour avoir une chance de gagner un total de 1 Sponsor Deal, valable pour le Benelux, en fournissant les informations nécessaires et en résolvant les questions nécessaires.

Participez via <https://www.stanleyworks.nl/doe-het-als-een-pro>, <https://www.stanleyworks.be/doe-het-als-een-pro> ou <https://www.stanleyworks.be/fr/comme-un-pro>.

Pour participer, le participant doit fournir ses données personnelles et les coordonnées de son club de football amateur, répondre aux questions de connaissances et de déplacement nécessaires et accepter les conditions générales de la promotion, à partir du 1er septembre et jusqu'au 13 octobre 2024 au plus tard. Le participant est responsable de la saisie correcte des données demandées.

Article 6. Désignation du lauréat

Après la fin du Concours, le 13 octobre 2024, l'Organisateur déterminera un gagnant, après quoi la validité de l'inscription du gagnant tiré au sort sera vérifiée. Le gagnant sera un participant qui

- i) Laisser les données personnelles correctes pendant la durée de la campagne
- ii) A laissé les coordonnées exactes du club de football amateur dont il est **membre actif** au cours de la période de campagne
- iii) Meilleure réponse à la question "Connaissance et tamisage" pendant la période d'action
- iv) Accepter les conditions d'action / les règles du concours

Pour ce faire, l'Organisateur vérifiera les coordonnées du club de football amateur saisi auprès du club de football amateur concerné afin de s'assurer que le gagnant est effectivement âgé de 18 ans ou plus et qu'il est un membre actif du club de football amateur. Ce club amateur doit être une organisation disposant de son propre numéro de TVA.

Le gagnant sera initialement informé par courrier électronique après la clôture du concours. Le gagnant dispose d'une période de 7 jours (après la communication de la victoire) pour réclamer le prix. Il est de la responsabilité du gagnant de vérifier les courriels indésirables/spam. Si le prix n'est pas réclamé à temps, l'Organisateur tentera à nouveau d'avertir le gagnant par téléphone.

Si ce n'est pas le cas et que le prix n'est donc pas réclamé, il sera considéré comme rejeté et un nouveau gagnant sera désigné par un deuxième ou au maximum un troisième tirage au sort, auquel cas les conditions susmentionnées s'appliquent à nouveau. Si le deuxième ou le troisième gagnant ne répond pas non plus, le prix restera la propriété de l'Organisateur.

Un gagnant sera désigné dans le Benelux. C'est l'Organisateur qui déterminera le gagnant, sur la base des éléments suivants :

- i) Une participation valide
- ii) Réponses à la question sur les connaissances et les déplacements
- iii) Un accord sur les conditions d'action / règles de concurrence

Article 7. Prix

Le prix qui peut être gagné dans le cadre du concours est le suivant :

Référence	Description
Le faire comme un pro Accord de parrainage	La valeur. 10 000 € (net, TVA incluse)

Ce prix est lié à un club de football amateur et n'est transférable à des tiers qu'au sein du club de football amateur désigné par le gagnant. Le gagnant ne peut pas échanger ou réclamer le prix (par ex. en espèces ou un autre prix).

Un élément de l'accord de parrainage rendu obligatoire par l'Organisateur concerne un panneau ou une bannière de parrainage le long du terrain du club de football amateur désigné, pour une période minimale d'un an et maximale de trois ans, pour un montant maximal de 1 000 euros. La conception du panneau ou de la bannière du sponsor sera fournie par l'Organisateur.

Le montant restant de 9 000 euros peut être dépensé librement par le gagnant au profit de son équipe de football, mais il peut également être dépensé au sein du club de football à d'autres fins, pour autant qu'elles contribuent à la professionnalisation de l'équipe de football et/ou du club de football.

L'utilisation du prix total de 10 000 euros est soumise à certaines conditions de la part de l'Organisateur :

- i. Le montant total du prix doit être dépensé au cours de la saison 2024/2025 (au plus tard le 30 juin 2025). Le solde du prix reste la propriété de l'Organisateur.

- ii. Le montant total du prix peut être réparti sur un maximum de 10 reçus/factures différents.
- iii. Les achats prévus doivent être convenus entre le gagnant et l'Organisateur avant l'achat.
- iv. Le paiement des achats sera facilité par l'Organisateur et sera effectué directement entre l'Organisateur et les parties auprès desquelles les achats sont effectués.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable des éventuels accidents survenant lors de l'utilisation des prix.

Article 8. Droits de l'organisateur

L'Organisateur se réserve le droit de suspendre ou d'annuler le concours à tout moment dans chaque juridiction individuelle si elle est contrainte de le faire pour des raisons légales ou pour des raisons d'autorégulation impératives, sans aucun droit à une indemnisation ou à des réparations pour les participants.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ces conditions de promotion en cours de route et sans mentionner de raison.

Article 9. Contact

Les participants peuvent adresser leurs questions ou commentaires sur le Concours à l'Organisateur à l'adresse stanley.marketing@sbdinc.com ou à Stanley Black&Decker Benelux, Marketing Department, Egide Walschaertsstraat 16 à 2800 Mechelen, Belgique.